

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1655

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, rapporteure et M. Questel, rapporteur

-----

### ARTICLE 74 QUINQUIES

À la fin de l'alinéa 15, substituer au mot :

« compétent »

les mots :

« dans le département ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.